

santé

électricité

La croissance du renouvelable s'accélère

BENOÎT JULY

En dépit d'un paysage toujours fortement dominé par le nucléaire, le parc de production électrique belge s'est sensiblement modifié ces dernières années. Comme le relève la Creg (le régulateur du marché), dans le cadre de sa dernière étude dédiée par ailleurs au prix des marchés de gros pour l'électricité, si la capacité de production installée a augmenté, de l'ordre de 4,6 GW (gigawatts) entre 2014 et 2020, « cette augmentation significative est principalement due au développement des sources d'énergie renouvelables ».

En particulier, « la capacité installée éolienne a été multipliée par 2,5 entre 2014 et 2020 (à 4,7 GW, NDLR), tandis que la capacité installée solaire a été multipliée par 1,4 sur la même période (à 3,9 GW, NDLR) », alors que les capacités installées nucléaires (de l'ordre de 6 GW) et hydroélectriques (1,5 GW) mais aussi fossiles (de 6,3 à 7 GW) sont restées stables sur la même période.

L'an dernier fut même une année record avec plus de 1,5 GW installé au total, dont 870 MW en capacité éolienne et 520 MW pour le solaire. Le vent est la technologie qui a connu la plus forte augmentation de la capacité installée entre 2014 et 2020 : « La capacité éolienne terrestre a plus que doublé en six ans, tandis que la capacité éolienne offshore a plus que triplé au cours de la même période », relève le régulateur.

Mais la capacité installée ne dit pas tout, dans la mesure où il faut aussi tenir compte du taux de disponibilité des installations, à savoir le nombre de jours pendant lesquels aucune interruption de production, forcée ou planifiée, n'a eu lieu. Le réacteur Tihange 1 n'a produit de l'électricité que pendant quelques jours en 2020 en raison d'une maintenance planifiée de décembre 2019 à décembre 2020, par exemple, alors que Tihange 2, Doel 3 et Doel 4 ont été entièrement disponibles pendant plus de 75 % du temps en 2020.

En sus de la disponibilité, il faut aussi tenir compte de l'utilisation effective des installations, qui est par définition moindre que leur capacité maximale théorique. Ce facteur est relativement pénalisant pour les panneaux solaires, qui ne produisent à plein régime qu'en journée et par beau temps, mais aussi pour l'éolien, dont le taux oscillait entre 19 % pour les moulins terrestres en 2020 et 35 % pour les moulins « offshore », qui bénéficient d'une meilleure exposition au vent.

Le nucléaire pèse 44 %

L'année 2020, cela dit, a continué à refléter l'importance de la production d'électricité d'origine nucléaire : 32,8 TWh (térawattheures), soit 44 % du total, ont été produits par les réacteurs l'an dernier, sensiblement plus que par les centrales au gaz (21,2 TWh, soit 29 %). Mais, souligne la Creg, « la part des sources d'énergie renouvelables, en particulier l'éolien et le solaire photovoltaïque, dans la production d'électricité n'a cessé d'augmenter depuis 2010 ».

Alors qu'elles ne représentaient que 1 % de la production d'électricité du pays en 2010, ces sources atteignent 16 % du total, soit 7,6 TWh pour l'éolien et 4,3 TWh pour le solaire, en 2020. Une production certes en croissance, mais qui ne pèse donc toujours « que » 36 % de la production nucléaire alors que la capacité installée en renouvelable a pourtant fortement augmenté.

Si la Creg note l'effet positif de ces changements sur les émissions de CO₂, elle relève aussi, par ailleurs, l'existence de dégradations dans ces émissions en 2015 et en 2018, lorsque la disponibilité et la production réduites du nucléaire ont dû être compensées par des centrales au gaz.

CORONAVIRUS

Le retour en force du masque



Le kern sera réuni ce lundi pour analyser la situation sanitaire. Pas de grosses mesures au programme, si ce n'est le retour du masque en Flandre et la généralisation du télétravail.

STÉPHANE VANDE VELDE

Le Premier ministre a convoqué un kern (Conseil des ministres restreint) ce lundi pour évoquer la situation sanitaire préoccupante avec les scientifiques de la commission covid et du groupe d'experts du RAG. Pourtant, il ne faut pas y voir une réunion d'urgence. « Systématiquement, on prépare le Codeco (NDLR : qui aura lieu vendredi) en amont avec des réunions préparatoires », expliquait le vice-Premier ministre socialiste Pierre-Yves Dermagne sur le plateau de RTL-TVI. D'autres cabinets ajoutant que « cela se faisait souvent, même si cette réunion a sans doute été avancée d'un jour ou deux ». Ce kern sera suivi, dans la semaine, par un échange avec les ministres-présidents des Régions puis par un autre kern jeudi. Une organisation de travail classique qui confirme, malgré la demande de la Région flamande, que la gestion de la crise reste dans le giron fédéral.

Peu de mesures fortes vont être mises sur la table. Selon le 16 rue de la Loi, « nous sommes dans une logique de prudence et de vigilance. Il s'agira avant tout d'écouter les experts étant donné à la fois la hausse des contaminations et une situation gérable dans les hôpitaux. » Pas question donc de céder à la panique, malgré l'imminence d'une quatrième vague. Ni de fermer des secteurs, personne n'évoquant un quelconque confinement, ni une prolongation des congés de Toussaint dans les écoles. « Il faut éviter au maximum maximum de fermer des secteurs », plaide Pierre-Yves Dermagne, rejoint par son homologue de Vooruit et ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke qui, sur VTM, a affirmé : « Il n'y a absolument aucun confinement à venir. Sans les vaccins, nous aurions été dans une catastrophe totale aujourd'hui, mais heureusement, de nombreuses personnes ont déjà été vaccinées. »

Pas de confinement, pas de fermeture de secteurs, ni des écoles. Et voilà donc le bon vieux masque de retour en force, surtout en Flandre qui l'avait abandonné dans toute une série de secteurs. « Il faudra passer par le port du masque dans l'espace public ou les commerces », dit Dermagne. Du côté flamand, cette mesure est appuyée tant par Vandenbroucke que Wouter Beke (CD&V), ministre de la Santé dans le gouvernement flamand. « Nous avons placé les lignes défensives autour de trois axes : le testing/tracing, la vaccination et la prise de mesures complémentaires comme le masque », expliquait Beke sur le plateau de RTL. Un fameux rétropédalage, la Région flamande ayant renoncé au port du masque dans toute une série de lieux dès le 1^{er} octobre, alors qu'il est toujours d'application dans les deux autres Régions.

Autre mesure inscrite à l'agenda : le retour généralisé du télétravail. « On voit, à la circulation sur les routes matin et soir, qu'il n'est plus appliqué. Il faut sans doute généraliser de nouveau cette mesure », explique Dermagne.

Des mesures plus fortes

Si le port du masque et l'insistance sur le respect des gestes barrières font consensus, d'autres mesures plus fortes seront certainement soulevées, mais aucune ne devrait aboutir à court terme. L'obligation de vaccination est portée par Wouter Beke. « Je pense qu'il faut une obligation vaccinale. Et si vous introduisez une obligation, il faut qu'il y ait sanction en cas de non-respect », affirme l'ancien président du CD&V qui plaide également pour une troisième dose pour tout citoyen. Les socialistes sont, eux, beaucoup plus modérés. « Sur la vaccination obligatoire, on doit pouvoir avoir un débat de société. Quant à la troisième dose, je m'en réfère aux experts qui ne disent pas que cette dose apporte un bénéfice, sauf pour les plus de 65 ans. » Frank Vandenbroucke aimerait, lui, renforcer l'application du Covid Safe Ticket, notamment aux entreprises, et, de la sorte, rendre « la vie plus facile, plus sûre et plus libre » aux vaccinés. Mais pas sûr qu'il soit suivi par les autres partis, les socialistes ont déjà dit « qu'on n'en était pas encore » à l'application du CST pour les supermarchés et les entreprises. « Il y a un principe dans notre droit qui veut qu'un employeur n'ait pas de pouvoir de contrôle sur l'état de santé de ses travailleurs », explique Dermagne. Une position également appuyée par le MR. « Elargir le CST aux entreprises, cela me semble un peu exagéré et prématuré », a commenté David Clarinval, le ministre des Classes moyennes et des Indépendants.

Si le port du masque et l'insistance sur le respect des gestes barrières font consensus, d'autres mesures plus fortes seront certainement soulevées. © BELGA.

Actuellement le masque est obligatoire...

... en Flandre : dans les transports en commun, les gares, les aéroports, les établissements de santé, les événements culturels et sportifs de plus de 500 personnes, pour le personnel de soins à domicile, pour le personnel et les clients dans les métiers de contact.

... en Wallonie et Bruxelles : dans les transports en commun, les gares, les aéroports, les établissements de santé, les événements culturels et sportifs de plus de 500 personnes à l'extérieur, pour le personnel de soins à domicile, pour le personnel et les clients dans les métiers de contact, dans les magasins et les centres commerciaux, lors des déplacements dans les établissements horeca, dans les salles de conférences, les foires commerciales, les auditoriums, les lieux de culte, les palais de justice, les administrations, les bibliothèques et les manifestations. S.V.D.V.